



Bilan Carbone® 2023

13/12/2024 - Ce rapport a été rédigé par Florent Crispiels, expert ESG

etilux
SMART CONNECTIONS



Avant-propos

Nous sommes fiers d'avoir pu accompagner Etilux dans la construction de sa stratégie climatique.

Ce rapport contient les résultats détaillés de l'inventaire de vos émissions de gaz à effet de serre (GES). Votre inventaire est conforme aux deux standards d'excellence en matière de comptabilité carbone, à savoir la Méthode Bilan Carbone® (méthodologie reconnue et développée par l'ADEME en France) et le GHG Protocol (norme internationale de comptabilité carbone qui aborde le bilan carbone à travers la notion de scope).

Cet inventaire, réalisé avec rigueur et précision par nos équipes, constitue le tout premier pas dans la construction de votre stratégie climatique. Vous trouverez dans ce rapport les actions pour monter en compétences sur le bilan carbone au niveau de votre organisation et nos conseils pour aller plus loin, comment vous fixer un objectif de réduction et comprendre le principe de contribution carbone.

Encore bravo pour votre contribution en faveur d'une économie décarbonée et prospère !

Nous vous remercions pour votre confiance.



Stéphanie Fellen, CEO
Stephanie.fellen@smart2circle.com
+32 493 54 35 33



Florent Crispiels, Expert ESG
florent.crispiels@smart2circle.com
+32 470 67 94 03



Contexte & objectifs

Etilux conçoit et fournit depuis 50 ans des étiquettes standards ou sur mesure, de nombreux adhésifs et consommables industriels, des solutions en étiquetage et en traçabilité, codes-barres ou RFID, de nombreux consommables bureautiques ainsi qu'un large éventail de produits audiovisuels pour professionnels.

L'entreprise emploie 50 personnes et est située à Liège (bureau et entrepôt). Etilux accorde une importance particulière à son impact environnemental et sociétal.

Grâce à la mesure de son empreinte carbone, Etilux pourra s'engager dans l'élaboration progressive d'une stratégie climatique ambitieuse. Cette première étape de mesure et d'analyse des émissions de gaz à effet de serre constitue par ailleurs l'un des socles de l'élaboration d'une stratégie durable transparente, globale et cohérente avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies. La mesure

des émissions de gaz à effet de serre d'une organisation contribue à l'ODD 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », mais aussi indirectement à l'ODD 7, 12 et 15, et autres.

Dans ce contexte, l'objectif de notre mission est d'accompagner et de conseiller Etilux dans la mesure de son impact climatique, avec pour objectifs :

- De chiffrer l'empreinte carbone de l'entreprise selon la méthode Bilan Carbone® et GHG Protocol ;
- D'identifier les sources d'émissions les plus significatives

parmi ses activités ;

- De réaliser des simulations d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre possibles pour l'entreprise ;
- De sensibiliser les équipes aux enjeux énergie-climat ;
- De conseiller l'entreprise quant à la continuité et la pérennisation de sa démarche climatique et de former les équipes aux fondements d'une stratégie climatique ambitieuse et à l'utilisation des outils qui leur seront remis en fin de mission.



Déroulé de la mission

Les facteurs d'émission (FE) utilisés dans le cadre de cette mission sont majoritairement issus de la Base Empreinte®. Nous avons aussi utilisé des FE issus de la base DEFRA (UK Government) et, de manière plus marginale, d'analyses du cycle de vie spécifique.

Outils utilisés : Tableur données d'activité (Bilan Carbone®) : « Données activité_V8.1 - 2023 - Bilan Carbone Etilux » et Bilan carbone (Tapio) : compte Etilux.

Déroulement de la mission

1. Présentation de la méthodologie Bilan Carbone® et du déroulé de la mission à l'équipe projet et désignation d'un pilote de mission ;
2. Réalisation de la cartographie des flux pour comprendre l'activité de l'entreprise et établir le périmètre du bilan carbone ;
3. Sensibilisation du comité de direction aux enjeux énergie-climat ;
4. Collecte et traitement des données : les différentes informations nécessaires aux calculs du bilan carbone ont été recueillies auprès de personnes-ressources par le pilote, puis transmises à Smart2Circle afin d'être traitées ;
5. Exploitation des données : réalisation du Bilan Carbone® et du GHG Protocol ;
6. Vérification des données : présentation intermédiaire des résultats à l'équipe-projet réduite de la mission afin de détecter d'éventuelles erreurs ou incohérences ;
7. Présentation des résultats finaux et conclusions au comité de direction ;
8. Formation de l'équipe-projet à la plateforme TAPIO ;
9. Rédaction du rapport Bilan Carbone®.

Périmètres

Un bilan carbone (inventaire d'émissions de GES) doit délimiter trois périmètres : le périmètre temporel, organisationnel et opérationnel.

Périmètre organisationnel :

Conformément au GHG Protocol Corporate Standard et aux exigences de la Méthode Bilan Carbone® et de la Corporate Sustainability Reporting Directive, le mode de consolidation retenu est le contrôle opérationnel.

L'organisation consolide 100 % des émissions de gaz à effet de serre des sites / installations / opérations pour lesquels elle exerce un contrôle opérationnel.

Si ce contrôle est partagé entre

plusieurs organisations, les émissions le seront selon la même proportion. Pour plus d'informations sur le principe de consolidation, consultez : http://pdf.wri.org/ghg_protocol_2004_chp003.pdf.

Exclusions du périmètre : Néant.

Périmètre opérationnel :

La cartographie des flux permet d'établir le périmètre opérationnel du Bilan Carbone® de l'organisation : elle définit les sources d'émissions qui vont

Périmètre temporel : 2023

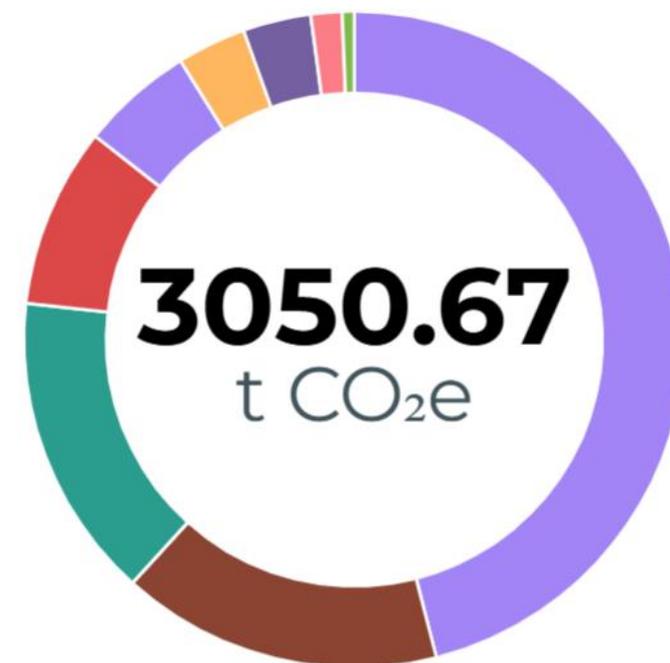
être prises en compte. Elle vise à identifier clairement les besoins en matière de collecte de données et les éventuelles personnes-ressources à solliciter. Elle doit être établie en début de mission, en concertation avec des personnes clés de l'organisation étudiée.

Chez Etilux, la personne suivante a participé à son élaboration :

- Marilynne Marbaise (pilote)

Synthèse : Bilan Carbone® 2023 par poste d'émissions

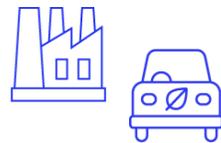
| Poste d'émissions | Émissions (tCO ₂ e) | Poids dans le total du BC® |
|---------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| Achats de production (Intrants 1) | 1 404 | 46,0 % |
| Utilisation des produits vendus | 479 | 15,7 % |
| Déplacements | 460 | 15,1 % |
| Fin de vie des produits vendus | 271 | 8,9 % |
| Achats de fonctionnement (Intrants 2) | 168 | 5,5 % |
| Énergie | 103 | 3,4 % |
| Immobilisations | 101 | 3,3 % |
| Transport de marchandises | 47 | 1,5 % |
| Déchets directs | 18 | 0,6 % |
| Hors énergie 1 | 0 | 0,0 % |
| TOTAL | 3 051 | 100 % |



INCERTITUDE: 13.81 %

Scopes d'émissions

Si on simplifie, les émissions de scope 1 et 2 sont les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont directement émises par des sources détenues ou contrôlées par une entreprise, tandis que les émissions de scope 3 sont une conséquence des activités de l'entreprise mais proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par elle (= émissions de la chaîne de valeur).



SCOPE 1

- Combustion d'énergie fossile (véhicules, installations fixes, ... possédés ou loués par l'entreprise)
- Émissions des procédés
- Émissions fugitives



SCOPE 2

Une partie des émissions liées à la consommation d'électricité, chaleur, vapeur ou froid acheté



SCOPE 3

Tout le reste : Émissions émises tout au long de la chaîne de valeur (matières premières, achats, déchets, transport, utilisation et fin de vie des produits, etc.)

Synthèse : Inventaire 2023 par scope d'émissions

Location-based

| Catégorie d'émissions | Émissions (tCO ₂ e) | % du total du bilan |
|-----------------------|--------------------------------|---------------------|
| Scope 1 | 345 | 11,1 % |
| Scope 2 | 9 | 0,3 % |
| Scope 3 | 2763 | 88,6 % |
| TOTAL | 3117 | 100 % |

Les scopes 1-2 représentent généralement max. 5 - 10 % de l'empreinte carbone totale d'une entreprise.



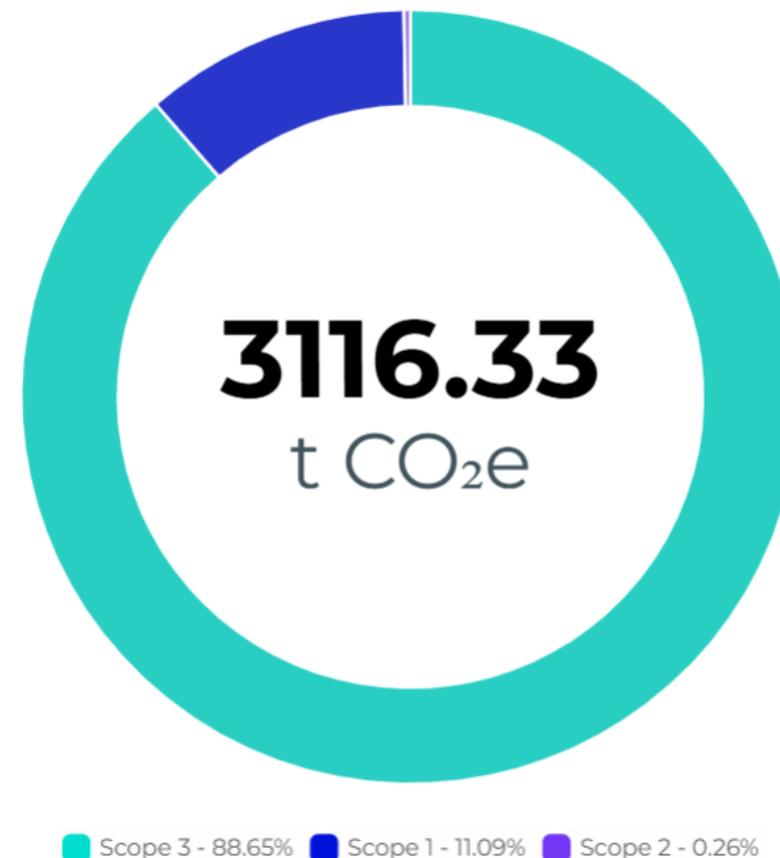
INCERTITUDE: 13.59 %

Synthèse : Inventaire 2023 par scope d'émissions

Market-based

| Catégorie d'émissions | Émissions (tCO ₂ e) | % du total du bilan |
|-----------------------|--------------------------------|---------------------|
| Scope 1 | 345 | 11,1 % |
| Scope 2 | 8 | 0,3 % |
| Scope 3 | 2 763 | 88,6 % |
| TOTAL | 3 116 | 100 % |

Les scopes 1-2 représentent généralement max. 5 - 10 % de l'empreinte carbone totale d'une entreprise.



INCERTITUDE: **13.59 %**

Résultats par postes d'émissions

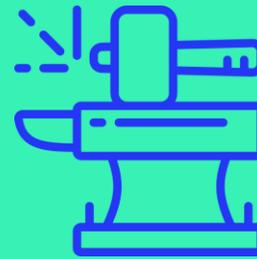


Achats

Poste n°1

Le poste achats, aussi appelé « Intrants », regroupe tous les flux de matières, produits ou services qui entrent dans l'organisation, que ce soit pour être consommés sur place (et potentiellement se retrouver dans les déchets de l'organisation) ou pour être incorporés dans la production.

Les services du secteur tertiaire consommés par l'organisation sont pris en compte s'ils ne se retrouvent pas déjà dans d'autres postes via des flux physiques. Ces services peuvent par exemple inclure : les prestations informatiques et les services de télécommunications, la maintenance, l'entretien, le nettoyage, les services bancaires et les honoraires de toute nature (avocats, comptables, etc.), la formation du personnel, la publicité et le marketing, l'empreinte numérique.

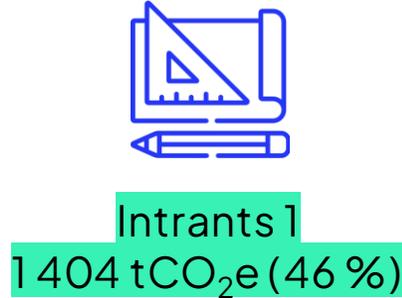


1 572 tCO₂e

(51,5 %)

Achats

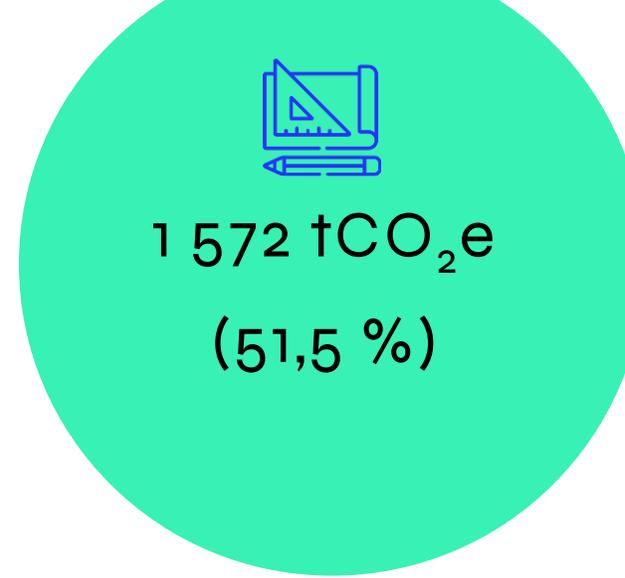
Résultats



Tous les achats directement destinés à l'activité commerciale
(ex. : étiquettes, imprimantes, rubans, colles, etc.)



Tous les achats destinés au fonctionnement général de l'entreprise
(ex. : assurances, petites fournitures, nourriture et boissons, matériel informatique, etc.)



Utilisation du produit

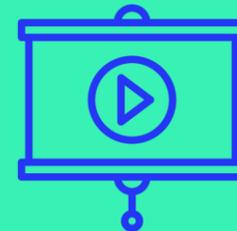
Poste n°2

Ce poste reprend toutes les émissions liées au fonctionnement des produits mis sur le marché par l'entreprise durant l'année de rapportage et sur toute la durée de vie théorique.

Ces flux peuvent avoir plusieurs origines :

- consommations énergétiques (exemple : électricité, carburants fossiles, etc.) ;
- fuites de gaz à effet de serre non liées à l'énergie (exemple : gaz réfrigérant, etc.) ;
- consommables (exemple : lubrifiants, pièces de rechange, etc.).

Une distinction est faite entre les produits vendus et les produits mis en location.



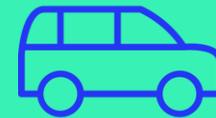
479 tonnes CO₂e
(15,7 %)

Déplacements

Poste n°3

Ce poste comprend :

- les émissions relatives aux déplacements domicile - travail du personnel de l'organisation (temporaire ou non), y compris intérimaires, stagiaires, sous-traitants et contractuels ;
- les émissions relatives à la pratique du télétravail par le personnel de l'organisation ;
- les émissions relatives aux déplacements de personnes dans le cadre de leur activité professionnelle dans l'organisation, que le moyen utilisé soit ou non la propriété de l'organisation ;
- les émissions relatives aux déplacements des visiteurs (clients hors fret, visiteurs lors d'événements, visites professionnelles, etc.).



460 tCO₂e

(15,1 %)

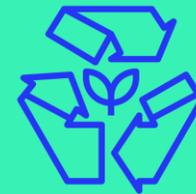
Fin de vie du produit

Poste n°4

Ce poste englobe les émissions liées au traitement de fin de vie de tous les produits mis sur le marché durant l'année de rapportage.

On tient compte du fait que tous les produits finiront un jour par devenir des déchets.

Ce poste prend également en compte les fuites ou émissions non énergétiques hors déchets banals liées à la fin de vie des produits.



271 tCO₂e

(8,9 %)

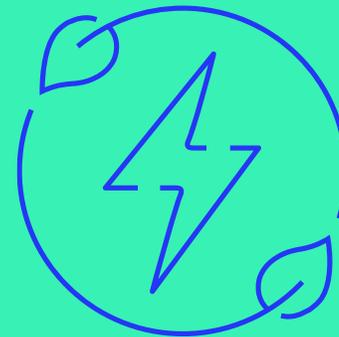
Énergie

Poste n°5

Ce poste rassemble les émissions liées à l'utilisation directe de l'énergie dans des installations fixes.

Les sources peuvent être les suivantes :

- la consommation d'électricité de réseau ou d'origine renouvelable ;
- la consommation de carburants fossiles ou organiques ;
- la consommation de vapeur, chaleur ou de froid via des réseaux.



103 tCO₂e

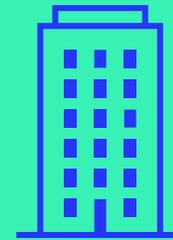
(3,4 %)

Actifs immobilisés

Poste n°6

Ce poste englobe les émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication des :

- actifs corporels non amortis de l'organisation (bâtiments, machines et engins, équipements, véhicules, etc.),
- biens en location (qui auraient été amortis s'ils étaient détenus par l'organisation).



101 tCO₂e

(3,3 %)

Transport de marchandises

Poste n°7

Ce poste englobe tous les transports de marchandises effectués pour le compte de l'organisation, sans que la propriété du moyen de transport n'entre en ligne de compte.

Fret entrant : marchandises provenant de l'extérieur et livrées dans le périmètre. Chez Etilux, il s'agit des réceptions des achats à l'entrepôt de Liège.

Fret interne : le point de départ et le point d'arrivée se trouvent tous deux dans le périmètre organisationnel. Chez Etilux, il n'y a pas de fret interne.

Fret sortant : marchandises quittant l'organisation pour être expédiées ailleurs (chez des clients, des usagers, des fournisseurs, etc.). Chez Etilux, il s'agit des livraisons vers les clients finaux.



47 tCO₂e
(1,5 %)

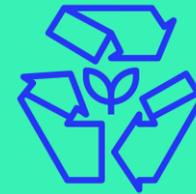
Déchets

Poste n°8

Ce poste englobe les émissions liées au traitement des déchets banals ou dangereux, solides ou liquides, ainsi que les eaux usées, résultant directement de l'activité.

Pour chaque type de déchets, les étapes suivantes sont généralement prises en compte :

- La collecte des déchets (= transport) ;
- Le fonctionnement des centres de traitement (= les consommations énergétiques liées aux procédés de traitement des déchets) ;
- Les « émissions fugitives » = liées au procédé particulier de traitement du déchet : incinération, méthanisation, compostage, etc. (si applicable).



18 tCO₂e

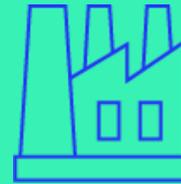
(0,6 %)

Hors énergie

Poste n°9

Ce poste regroupe les émissions directes de gaz à effet de serre non liées à l'utilisation de l'énergie par l'organisation. On distingue deux types :

- (1) Émissions des procédés : émissions directes provenant de traitements biologiques, physiques, mécaniques, chimiques ou d'autres activités qui sont liées à un procédé industriel opéré par l'organisation.
- (2) Émissions fugitives : émissions directes provenant de rejets intentionnels ou non intentionnels de gaz à effet de serre via des sources souvent difficilement contrôlables physiquement (ex : utilisation de GES, réactions anaérobies, réactions de nitrification et dénitrification, émissions de méthane, etc.).

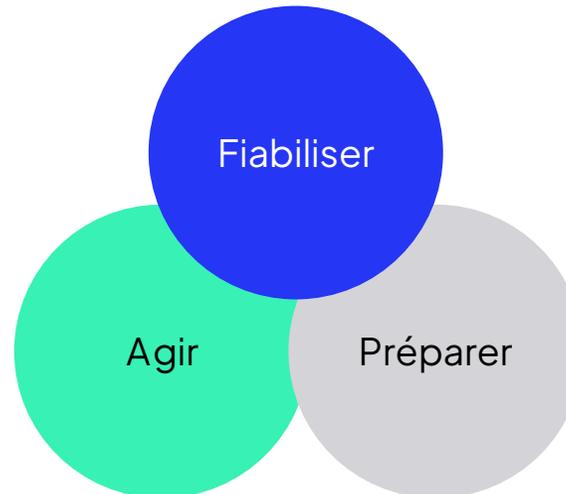


0 tCO₂e

(0 %)

Quelles étapes après un bilan carbone ?

1. Élaborer et mettre en place un plan d'amélioration de la collecte des données d'activité.



2. Décider du rythme de la mise à jour, se former aux éléments d'une stratégie climat solide, acquérir des compétences.

3. Fixer son objectif de réduction (si possible, des objectifs sur les trois piliers d'une stratégie climat) et établir le plan d'action pour atteindre ces objectifs. Lancer des premiers projets porteurs et motivants.



Aujourd'hui, une stratégie climatique qui tient la route permet à l'entreprise de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone mondiale en 2050 (et non pas de devenir elle-même neutre en carbone).



Normes et outils

Nous détenons une série de certifications et utilisons les normes reconnues mondialement pour l'exécution de nos missions.



À propos de la méthode bilan carbone

La méthode Bilan Carbone® (BC) est une méthodologie de quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) à partir de données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par l'activité d'une organisation.



Elle est pensée comme une démarche qualitative : il s'agit avant tout pour les organisations de mettre en place une démarche d'amélioration continue de leur impact climat et non simplement de reporter leurs émissions. Elle peut s'appliquer à toute activité : entreprises industrielles ou tertiaires de toute taille, administrations, collectivités et territoires gérés par les collectivités.

Le Bilan Carbone® est

- Un standard d'excellence en matière de comptabilité gaz à effet de serre (GES) : il évalue exhaustivement l'ensemble des émissions de GES générées par les activités d'une organisation ou d'un territoire.
- Un outil de management environnemental, servant de guide et support pour les démarches de transition énergie-climat.

D'autres méthodologies compatibles existent : ISO 14064-1-2-3, le GHG Protocol et les réglementations nationales. Les outils BC® sont utilisables dans ces démarches, car ils répondent à leurs exigences.

L'Association pour la transition Bas Carbone (ABC) porte le Bilan Carbone® en France et à l'international depuis octobre 2011. Rassemblant des acteurs des secteurs privé et public, elle développe le Bilan Carbone® et le Système de Management des Gaz à Effet de Serre (SM-GES®), en accentuant l'approche managériale et stratégique.

L'ABC et ses partenaires construisent, actualisent et diffusent des solutions méthodologiques et opérationnelles pour réduire les émissions de GES et soutenir la transition vers une société sobre en carbone. Bilan Carbone® et SM-GES® sont des marques déposées de l'ABC. La méthode Bilan Carbone® a été élaborée pour l'Agence de la transition écologique — ADEME par Jean-Marc Jancovici, du bureau d'études Carbone 4.

Le Bilan Carbone® n'est pas

- Bon ou mauvais,
- Un outil d'accusation (l'entreprise peut choisir de communiquer ou non sur son BC®).

Il s'agit d'évaluer objectivement les émissions de GES associées aux activités de l'organisation dans son fonctionnement actuel, directement ou indirectement, qu'elles aient lieu dans ses locaux, chez ses fournisseurs ou par ses clients, en amont, pendant ou en aval de ces activités.

Les GES pris en compte par la méthode Bilan Carbone® sont principalement ceux définis dans le Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (C_nH_mF_p), les perfluorocarbures (C_nF_{2n+2}) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

La méthode Bilan Carbone® vise à coller à la réalité physique et permet également de prendre en compte d'autres GES comme les chlorofluorocarbures (CFC), la vapeur d'eau stratosphérique, les oxydes d'azote (NO_x), etc.

Une fois la mesure réalisée, l'organisation dispose des informations nécessaires à son reporting environnemental/RSE et peut construire sa vision de transition bas carbone.

À propos des facteurs d'émission de gaz à effet de serre

La méthode Bilan Carbone® s'appuie sur les facteurs d'émission de la Base Carbone®, une base de données publique portée et administrée par l'ADEME.

Les facteurs d'émission sont issus d'études scientifiques (GIEC, universités, etc.) ou produits par des experts en Analyse de Cycle de Vie ; ils ne sont pas directement élaborés par Smart2Circle.

Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas envisageable de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre résultant d'une activité donnée. En effet, si la mesure de la concentration en gaz à effet de serre dans l'air est devenue une pratique scientifique courante, ce n'est qu'exceptionnellement que les émissions peuvent faire l'objet d'une mesure directe.

La seule manière d'estimer ces émissions est alors de les obtenir par le calcul, à partir de données dites « d'activité » : nombre de camions qui roulent et distances parcourues, nombre de tonnes d'acier achetées, nombre de vaches qui ruminent, etc. La méthode Bilan Carbone® a précisément été mise au point pour permettre de convertir, dans un laps de temps raisonnable, ces données d'activités en émissions de GES estimées. Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émissions de gaz à effet de serre sont appelés « facteurs d'émission » (FE) et sont disponibles à travers plusieurs bases de données scientifiques et des Analyses de Cycle de Vie (ACV) de produits, de services ou de procédés plus spécifiques.

À propos de la notion de scope

Selon le GHG Protocol et la norme internationale ISO 14064, toutes ces émissions de gaz à effet de serre sont organisées selon trois périmètres (« scope ») qui permettent de les distinguer

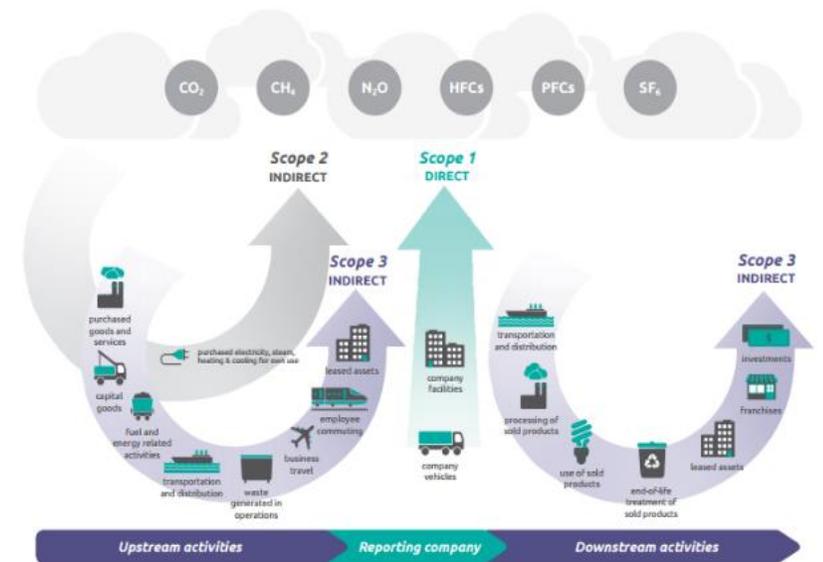
Le **Scope 1** est le périmètre direct : à savoir les émissions de GES directes générées par l'activité ; il s'agit des consommations directes de combustibles (carburant des véhicules possédés, chauffage des bâtiments...), des fluides frigorigènes, ainsi que des éventuels traitements physiques ou chimiques émetteurs de GES qui ont lieu dans les bâtiments.

Le **Scope 2** est le périmètre indirect lié à l'énergie qui couvre la production d'électricité (dont les émissions n'ont pas été générées sur le site de l'organisation, mais bien sur celui des centrales qui ont fourni l'électricité) qui est consommée par l'organisation, ainsi que la vapeur, la chaleur et le refroidissement achetés ou acquis.

Le **Scope 3** englobe tout le reste de l'activité,

tant amont (achats, déplacements...) qu'aval (distribution de produits...).

La méthode Bilan Carbone® met les toutes émissions de GES (directes et indirectes), sur un pied d'égalité et les catégorise donc en postes d'émissions liés aux différentes activités de l'organisation (ex. : utilisation d'énergie, achat de biens et services, transport de marchandises, etc.) plutôt qu'en scopes. L'objectif de cette méthode est de prendre en compte un périmètre le plus large possible, afin de détecter un maximum de leviers d'action pour réduire l'empreinte carbone de l'organisation. Le GHG Protocol et la norme ISO ont été développés afin de proposer un cadre commun pour l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre à des fins de reporting.



À propos de la notion d'incertitude

Le Bilan Carbone® est un inventaire des émissions de gaz à effet de serre estimé, sans prétendre à une précision au gramme près. Dans le cadre d'une comptabilité carbone, l'incertitude totale consolide l'incertitude liée aux données d'activité collectées et celle liée aux facteurs d'émission.

Incertitude liée aux données d'activité

Chaque donnée utilisée dans le Bilan Carbone® a un degré d'incertitude reflétant sa qualité et sa fiabilité. Prendre en compte ces incertitudes et en calculer l'effet sur les résultats aide les organisations à identifier les priorités pour améliorer la qualité des données. L'objectif final est d'optimiser la fiabilité des futurs inventaires et de mieux orienter les décisions.

Nous avons appliqué les niveaux TAPIO :

- 5 % pour une donnée issue d'une mesure directe (factures ou compteurs) ;
- 10 % pour une donnée fiable non mesurée ;

- 20 % pour une donnée recalculée (extrapolation) ;
- 50 % pour une donnée approximative (statistique) ;
- 80 % pour une donnée en ordre de grandeur.

Incertitude liée aux facteurs d'émission

L'incertitude du facteur d'émission indique une variance dans le résultat. Par exemple, pour la combustion d'un litre de carburant, l'incertitude est faible (environ 5 %) même si toutes les conditions ne sont pas idéales. Pour le fret routier, des paramètres comme le type de conduite, la météo, la topographie, le taux de remplissage, etc., augmentent l'incertitude du facteur

d'émission (environ 50 % ou plus). Certaines bases de données, comme la Base Carbone®, renseignent systématiquement l'incertitude des facteurs d'émission ; sinon, nous l'évaluons nous-mêmes.

L'incertitude associée à un poste d'émission reflète l'incertitude relative aux données et aux facteurs d'émission. Les détails des incertitudes sont repris dans chaque tableur Excel Bilan Carbone®. Les incertitudes ne modifient pas l'ordre des postes en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

À propos de la notion de double comptage

Il est légitime de se demander s'il existe un double comptage en comptabilité carbone puisque l'ensemble de la chaîne de valeur est prise en compte, en ce compris les émissions de gaz à effet de serre générées par la fabrication des achats, les déplacements des visiteurs, etc.

La fiabilité des données du Scope 3 (obligatoirement inclus dans un Bilan Carbone®) et le double comptage sont des questions qui reviennent souvent au sein des organisations, lorsque celles-ci s'attellent à réaliser l'inventaire de leurs émissions de GES. En théorie, si toutes les entreprises mesuraient leurs émissions du Scope 1 et 2, les émissions du Scope 3 seraient déjà couvertes. En réalité, nous en sommes encore très loin. À titre d'exemple, une récente étude met en lumière que — même parmi les 55 plus grandes sociétés belges — la pratique n'est pas encore généralisée (ou très récente) : trois grandes entreprises belges sur dix négligent ainsi leur bilan carbone.

L'objectif d'une évaluation des émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur est d'obtenir une vision des émissions indirectes liées à

l'organisation, afin que celle-ci puisse participer à leur réduction. De même, la finalité principale d'un Bilan Carbone® est d'avoir un périmètre de mesure le plus large possible pour avoir le plus grand panel possible d'actions d'amélioration : il ne s'agit pas de ne pas comptabiliser des émissions qui seraient potentiellement comptées ailleurs. Par exemple, pour le fret, le poids carbone du transport sera pris en compte à la fois par le fabricant, le transporteur et le client dans leur Bilan Carbone® respectif. En effet, ces trois organisations ont un rôle à jouer pour diminuer l'impact carbone du fret, chacun à leur niveau.

Avec une fenêtre de temps limitée (10 ans) pour lutter contre le changement climatique, il est impératif que chaque organisation participe à la conduite du changement et pas seulement au sein de son périmètre d'activités directes. Agir sur

Il est indispensable de prendre en compte le Scope 3 d'une organisation pour construire une stratégie climatique

ses émissions du Scope 3 fait d'ailleurs désormais partie des exigences requises en matière de transparence pour les cadres de reporting (tel que le CDP) ; c'est pourquoi le Scope 3 est intégré comme critère de fixation de SBT (Science Based Target). De plus, plus les organisations tiendront compte de leurs émissions du Scope 3, plus elles seront résilientes aux risques climatiques et économiques.

La neutralité et la contribution carbone

Les revendications de « neutralité carbone » se basent sur un processus en trois étapes : *Mesurer, Réduire, Compenser*. Dans ce cadre, la neutralité carbone peut toujours s'atteindre chaque année, en « annulant » (ou « compensant ») immédiatement les émissions par le biais d'un achat de « crédits carbone ».

Ce raisonnement souffre de nombreuses limites théoriques et pratiques. Le périmètre des émissions prises en compte peut faire l'impasse sur les émissions les plus significatives dont dépend l'activité de l'entreprise. L'ambition de la réduction visée est rarement compatible avec la baisse de 5 % à 7 % par an des émissions mondiales nécessaire au respect de l'Accord de Paris. L'idée même de « compensation » est basée sur des principes physiquement discutables (postulat d'équivalence entre une réduction à la source et un achat de crédit carbone, entre une émission immédiate et certaine et un évitement/absorption présumé et — dans certains cas — futur, etc.). Le fait de pouvoir compenser induit un biais psychologique du côté des acheteurs de crédits (croyance en la possibilité d'une annulation du problème climatique à peu de frais, etc.). Finalement, une même étiquette, « neutre en carbone », désigne des initiatives privées d'ambitions très diverses, ce qui provoque un nivellement par le bas contre-productif.

De manière plus générale, chercher à définir la neutralité carbone en tant qu'état statique et individuel à l'échelle d'une organisation présente d'autres limites, notamment : l'atteinte possible chaque année d'un « zéro émissions nettes » rend invisible l'évolution des émissions réelles de gaz à effet de serre dans le temps, ce qui n'incite pas l'organisation à mettre en œuvre des actions effectives de réduction à la source. Puisque les émissions anthropiques dépassent de beaucoup la quantité de « compensation » disponible dans le monde, ce concept n'est pas universalisable et ne peut donc être considéré comme une solution viable à large échelle.

La seule neutralité carbone qui soit scientifiquement rigoureuse est la neutralité carbone à l'échelle de la planète (et, éventuellement, à l'échelle d'un continent ou d'un pays). Celle-ci est définie par l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre anthropiques (d'origine humaine) et les absorptions de gaz à effet de serre anthropiques, ce qui stabilise la

concentration en gaz à effet de serre dans l'atmosphère (= la concentration en CO₂, et autres GES, n'augmente plus). Toute autre « neutralité carbone » (à l'échelle d'une organisation, d'un produit ou service, etc.) constitue du greenwashing. Ce type d'allégation est en outre de plus en plus réprimé par la législation.

En somme, le concept n'est pas fructueux. L'idée d'une « neutralité d'entreprise » atteignable par la compensation n'est pas à même d'enclencher l'action concrète à la hauteur du défi. En cohérence avec l'effort d'alignement de l'action des entreprises aux impératifs de la science climatique amorcée à la COP21, il est urgent d'opérer la mue de ce concept, et de proposer aux organisations un référentiel d'action sur la neutralité carbone qui soit à la hauteur de l'enjeu planétaire : la **contribution carbone**.

La neutralité et la contribution carbone

La contribution à la neutralité carbone mondiale (anciennement compensation carbone volontaire) permet d'avoir un impact positif sur l'environnement, les communautés les plus vulnérables et la neutralité carbone en dehors de son périmètre d'activité, en participant au développement de projets favorisant la réduction ou la séquestration des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

N'utilisez pas le terme de compensation carbone mais bien de contribution carbone.

Principe de fonctionnement

Chaque organisation devrait avoir trois comptabilités à suivre en parallèle :

- (1) Ses émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur, qu'elle doit piloter et réduire à des niveaux compatibles avec les trajectoires d'émissions 1,5 C/2 C ;
- (2) Ses contributions à la réduction des émissions d'autres acteurs, notamment via l'achat de crédits carbone issus de projets de réduction ;
- (3) Ses contributions au développement des puits de carbone mondiaux, notamment via l'achat de crédits carbone issus de projets de séquestration.

Contrairement à la « compensation », il n'est ainsi pas immédiatement possible d'annuler la première catégorie (les émissions induites) sous prétexte qu'un effort est fait sur les deux autres. Il est plus sain de considérer que ces trois axes sont séparés, non fongibles et à piloter dans le temps de manière ambitieuse. Communiquer sur « une contribution à la neutralité territoriale ou mondiale » et non plus sur « sa propre neutralité » apporte plusieurs avantages :

- Plus collectif : parce que le défi de la neutralité mondiale, dont on ne mesure pas encore l'importance, ne se relèvera que par une contribution collective et équitable, qu'il est important de quantifier selon les contributions et efforts de chacun.
- Plus précis : les émissions d'une entreprise sont comptablement séparées des autres contributions positives qu'elle peut mener par

ailleurs (aider les autres à réduire ou augmenter les puits de carbone). Autrement dit, il s'agit de graver dans le marbre que les émissions d'une entreprise ne disparaissent pas de l'atmosphère sous prétexte qu'elles contribuent à la réduction des émissions des autres ou à l'augmentation des puits de carbone.

- Plus positif : compenser annule les mauvaises actions, contribuer valorise les bonnes.
- Plus juste : acheter un crédit carbone, c'est avant tout soutenir un projet. Une contribution semblable à un acte de philanthropie climatique qui devrait, à l'instar du mécénat, se désintéresser du prix du carbone (si ce n'est dans la mesure de ses moyens) et davantage s'intéresser à la transparence sur l'utilisation des fonds et la justification des marges des intermédiaires.

La neutralité et la contribution carbone

Cette contribution volontaire n'est pas régulée par une autorité centrale, il est donc très important de faire appel à des entreprises sérieuses pour garantir l'impact positif du projet. En 2019, l'ADEME a publié un [guide des bonnes pratiques de la compensation carbone volontaire](#).

Faites appel à des labels de qualité si vous souhaitez contribuer à la neutralité carbone planétaire.

Les labels les plus reconnus



Les initiatives de très bonne qualité en Belgique



Projets de plantation en collaboration avec le monde agricole et projets de plantation en Belgique



Projets d'adaptation de la forêt belge aux changements climatique en collaboration à l'initiative de la Société Royale Forestière de Belgique



Apporter un soutien à l'agriculture plus responsable en Belgique (contribution à la transition agroécologie)



Merci !



Florent Crspiels
florent.crispiels@smart2circle.com
+32 (0) 470 67 94 03



Arnaud De Coster
arnaud.decoster@smart2circle.com
+32 (0) 473 28 79 77

www.smart2circle.com